



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Paris, le 28 juin 2012

N° 422/DEF/CAB/CSRM/BRM

Le secrétariat général

COMPTE RENDU

OBJET : Compte-rendu du conseil restreint du 19 juin 2012

PIECES JOINTES :

1. Annexe 1 : Ordre du jour du conseil restreint du 19 juin 2012
2. Annexe 2 : Point de situation sur les chantiers « réserve militaire »
3. Annexe 3 : Avis sur le projet de décret portant amélioration des règles de gestion de la réserve militaire et modifiant le code de la défense
4. Annexe 4 : Avancée des travaux des deux groupes de travail
5. Annexe 5 : Rapport annuel sur l'état de la réserve militaire
6. Annexe 6 : Nouvelle organisation du partenariat
7. Annexe 7 : La journée nationale du réserviste
8. Annexe 8 : Liste des participants

Le Conseil supérieur de la réserve militaire s'est réuni en conseil restreint, le mardi 19 juin 2012, à l'Hôtel de Brienne (salon Leclerc).

Conformément à l'ordre du jour (cf annexe 1), le contre-amiral Antoine de Roquefeuil, président du conseil restreint, ouvre la séance à 14h30. Il fait avec le GDI Jarry (Délégué interarmées aux réserves) et le GDI Danède (délégué aux réserves pour la gendarmerie nationale), un point sur les chantiers « réserve militaire » en cours (cf annexe 2).

Il informe que, suite aux élections législatives, les deux représentants de l'Assemblée Nationale au CSRM (Madame Patricia Adam et monsieur François Cornut-Gentille) ont été réélus. Une lettre de félicitation leur sera envoyée par le secrétaire général au nom du CSRM.

En termes d'échéance, le programme actuel du cabinet du ministre prévoit que le comité directeur de la réserve militaire (CDRM) se réunira dans le courant du dernier trimestre 2012 afin de déterminer les grandes orientations de la politique liée à la réserve militaire. La prochaine assemblée plénière du CSRM présidée par le ministre de la Défense aura donc lieu en 2013.

Les positions sur les différents thèmes de l'ordre du jour sont synthétisées dans les annexes 3 à 7 jointes.

Les noms des membres participants figurent en annexe 8.

Ce conseil restreint se conclut par un tour de table dont on retiendra les points suivants :

- Les membres du conseil restreint expriment leur satisfaction face au renouveau du conseil supérieur, plus dynamique et motivé pour faire avancer les questions relatives à la réserve militaire. La redynamisation constatée doit se poursuivre.
- La protection sociale est un enjeu considérable et majeur et, pour la première fois, le groupe de travail constitué propose des démarches concrètes et réalistes. Le conseil restreint soutient son action, il devra rendre des conclusions solides avec des procédures viables.
- Le paragraphe sur les associations de réservistes inséré dans le rapport sur l'état de la réserve militaire est apprécié car ces associations constituent un maillage essentiel pour le lien armées/Nation.
- Le projet de passage de 5 à 10 jours minimum d'activité par an pour être noté est mal perçu par les associations de réservistes qui considèrent que les armées vont exclure un nombre important de réservistes (tous ceux qui n'ont pas la disponibilité ou l'opportunité de faire ces 10 jours par an). Les conséquences sur la carrière de ces réservistes ne seront pas négligeables. Ce projet de décret sera examiné par le CSRM en assemblée plénière.

Le contre amiral Antoine de ROQUEFEUIL
Secrétaire général
du conseil supérieur de la réserve militaire



Annexe 1

REUNION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE MILITAIRE

LE 19 JUIN 2012
Salon Leclerc – Hôtel de Brienne

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL RESTREINT

- 14h30** Ouverture par le contre-amiral de Roquefeuil,
(10') secrétaire général du CSRM et président du conseil restreint
- 14h40** Avis sur les projets des décrets
(1h')
- Décret portant amélioration des règles de gestion de la réserve militaire et modifiant le code de la défense
- Point de situation sur autres décrets relatifs à la réserve militaire ou de sécurité nationale en cours de traitement
- 15h40** Présentation des travaux des groupes de travail
(20')
- Groupe de travail "couverture sociale" par le président, M. Gallet
 - Groupe de travail "dispositif compensatoire" par le président, lieutenant-colonel Nommick
- 16h00** Présentation du projet de rapport d'évaluation de la réserve
(30') militaire 2011
- 16H30** Information sur le partenariat et le Prix de la réserve militaire
(10') 2012
- 16h40** Journée nationale du réserviste : bilan 2012, informations pour
(15') 2013
- 16h55** Tour de table
(15')
- 17h10** Fin du conseil restreint

Annexe 2 : Point de situation sur les chantiers « Réserve militaire »

1) Comité directeur de la réserve militaire

L'arrêté réorganisant ce comité directeur et son secrétariat permanent a été signé en février 2012. Il instaure un secrétariat permanent dont le président est le secrétaire général du CSRM.

2) Recrutement et la fidélisation

Leur amélioration constitue une priorité absolue. Le premier défi est en effet le recrutement de jeunes (18-35 ans) issus directement de la société civile. Pour cela, la réserve militaire a besoin de visibilité et de devenir attractive. Une réflexion, menée par l'EMA, est donc en cours afin d'avoir plus de cohérence entre la vie civile du réserviste et sa vie militaire. En parallèle et pour atteindre les objectifs de recrutement, un réel travail doit être mené sur la formation accordée aux réservistes ainsi que sur leur gestion administrative qui demande plus de souplesse. Un travail est conduit sur l'activité qui est proposée aux réservistes, clé de la fidélisation. Pour ce faire, la réserve militaire doit être simple, souple et réactive. Afin d'atteindre les cibles, la Gendarmerie Nationale et l'EMA échangent régulièrement et partagent leurs bonnes pratiques.

3) Doctrine d'emploi de la réserve militaire

Elle n'existait pas. Cette lacune va être comblée très prochainement par la publication, par le CICDE, d'un document de référence définissant la réserve opérationnelle des armées. Il s'agira d'une première édition, appelée à évoluer.

4) Rénovation du CSRM

Suite aux décisions du COMEX de septembre 2011, un travail sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du CSRM a été conduit afin d'améliorer ses capacités dans le domaine de la consultation des réservistes et du partenariat avec l'entreprise. Il répondait en particulier au besoin d'améliorer la représentativité des réservistes. Un projet de décret, modifiant le code de la Défense, a été approuvé par les acteurs militaires. Il sera présenté prochainement au cabinet du Ministre de la Défense.

5) Réserve citoyenne

La rédaction de la directive ministérielle se poursuit mais les divergences sur l'organisation du ministère pour la « manager » demeurent. Elle ne sera probablement pas approuvée avant le dernier trimestre 2012. Les enseignements des deux expérimentations (résilience et rayonnement à l'étranger) seront tirés en octobre prochain. Le rapport intermédiaire est attendu pour les semaines prochaines.

6) La création du bataillon « Ile-de-France »

Elle marque une autre avancée significative. Il sera composé d'environ 400 réservistes et de 6 personnels d'active assurant la continuité de l'unité. Il s'agit en effet d'une unité indépendante, interarmées, intégrée dans une chaîne de commandement et commandée par un chef de corps de réserve. Le bataillon sera implanté dans un GSBdD parisien et servira de laboratoire. A terme, elle devrait être composée de 6 compagnies des différentes armées.

7) Impact des élections

La période électorale vient de montrer toute l'importance de la réserve pour la Gendarmerie Nationale. 50 000 jours de réservistes ont en effet été employés pendant cette période pour aider à la réalisation des procurations.

Annexe 3 : Avis sur le projet de décret portant amélioration des règles de gestion de la réserve militaire et modifiant le code de la défense

Ce texte est le résultat de deux ans de travail conduit par l'administration centrale sous la direction de la DRH MD. Il a pour objectif d'assouplir la gestion et l'administration des réservistes. Ce projet est appelé à être validé par le conseil d'Etat. Il doit au préalable recevoir l'avis du CSFM et du CSRSM.

A cet effet, il est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session du CSFM (juillet 2012) après avoir été étudié par les sept CFM.

De même, il sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée plénière du CSRSM.

La plupart des articles de ce texte est modifiée pour inclure le ministre de l'intérieur dans les décisions, en raison du transfert de la Gendarmerie Nationale au ministère de l'intérieur. Huit articles modifient les conditions de gestion et d'administration des réservistes. Ces modifications ont été présentées par la DRH MD et soumises à discussion dont les résultats figurent ci-dessous (en italique) :

- **Art. R 4135-5** : Allongement de cinq à dix jours de présence effective pour être noté.
Cet article vise à donner un temps plus long et donc une meilleure connaissance du réserviste au notateur. L'objectif est d'arriver à une notation plus juste et à une meilleure évaluation de la manière de servir.
Les associations de réservistes sont opposées à cette évolution. Avis favorable des autres membres du conseil restreint.
- **Art. R 4211-6** : Réversibilité du passage de l'honorariat à la réserve.
Adaptation très appréciée par les membres du conseil restreint.
- **Art. R 4221-3** : Extension des autorités militaires habilitées à signer des contrats de réserve opérationnelle au-delà des seuls commissaires.
Cet article n'appelle aucune remarque ou contestation.
- **Art. R 4221-5** : Assouplissement du formalisme relatif à l'établissement du plan prévisionnel d'activité (ppa).
Certains expriment le souhait de voir totalement disparaître cet aspect prévisionnel, les dernières années ayant montré la difficulté de mise en œuvre. Cependant, le fait que les autorités militaires aient besoin d'un minimum d'anticipation que ce soit pour des raisons budgétaires ou de gestion RH est parfaitement accepté. Au bilan cet article offre plus de souplesse tant pour l'employeur militaire que pour les réservistes, cet article est finalement bien accueilli par les membres du conseil restreint.
- **Art. R 4221-10** : Dans le cadre de la réserve de sécurité nationale, obligation pour les réservistes d'informer ses gestionnaires et employeurs militaires de son appartenance à une autre réserve.
Cet article n'appelle aucune remarque ou contestation.
- **Art. R 4221-10-1** : possibilité pour le réserviste de servir dans une autre unité de son armée ou d'une autre armée de manière ponctuelle.
Cette souplesse est soutenue par les membres du conseil restreint.

- **Art. R 4221-18** : Suspension de l'engagement, aménagement des procédures et des conséquences.

Cette disposition permet d'éviter les réservistes opérationnels sans ESR. Elle est soutenue par les membres du conseil restreint.

- **Art. R4221-24** : Conséquences, pour l'ancienneté et l'avancement d'une suspension d'engagement.

Cet article n'appelle aucune remarque ou contestation.

Annexe 4 : Présentation des travaux des groupes de travail

Le premier groupe de travail a pour mandat de trouver des solutions concrètes à la couverture sociale du réserviste. L'avancée des travaux est présentée par le président, M. Gallet (DRH-MD). Le système en vigueur ne répond pas efficacement à la problématique de couverture du réserviste et ne peut durer ainsi si la Défense veut créer une réserve de 80 000 hommes. Pour y pallier, le groupe de travail a dégagé cinq idées majeures :

- 1) Prise en compte du réserviste opérationnel par la CNMSS et le SSA de la date de l'accident à la consolidation.
- 2) Examiner les conditions d'un appel d'offres pour résoudre les difficultés liées à la perte de salaire :

Cette problématique va devoir résoudre dans un premier temps les questions liées au non-versement des indemnités journalières. Dans un deuxième temps, il faudra étudier l'opportunité de substituer un assureur privé à l'Etat et savoir sous quelle forme cette substitution peut s'opérer.
- 3) Cibler des actions de communication et de formation en direction des réservistes et du commandement.
- 4) Agir auprès des assurances pour la prise en compte du risque militaire. Il est question ici de suggérer au politique de faire évoluer le code des assurances afin qu'elles intègrent la couverture du risque militaire.
- 5) Actualiser les textes en vigueur. Le corpus juridique existant devra soit être actualisé soit corrigé pour s'adapter aux nouvelles dispositions.

Le groupe de travail doit maintenant concrétiser les idées et leur trouver une formule adaptable sur le terrain, simple et efficace.

Les travaux présentés s'inscrivent bien dans le triple objectif d'information, de partage des responsabilités et de nouvelles garanties qui figurait dans le mandat.

Pour les membres du conseil restreint, ce groupe de travail revêt une très grande importance. Une solution viable, applicable, d'action rapide doit être trouvée aux problèmes de la couverture sociale du réserviste. La crédibilité et la stabilité de la réserve ainsi que la fidélisation des réservistes en seraient améliorées et renforcées.

Le président du GT adressera un premier rapport au secrétaire général du CSRM à l'échéance programmée (13 juillet). Celui-ci doit contenir un bilan des travaux et, si besoin, expliquer les raisons d'une demande de prolongation des travaux du GT.

Le deuxième groupe de travail a pour mandat de proposer des dispositifs compensatoires réalistes et concrets pour les entreprises. L'avancée des travaux est présentée par le président, le lieutenant-colonel ® Nommick (ANRAT).

Le président a d'abord présenté un bilan des dispositifs mis en place essentiellement dans le cadre de conventions: crédit d'impôt (inefficace car il n'a pas été utilisé, trop complexe à mettre en œuvre), mécénat (ce dispositif n'a pas abouti et n'a pu être mis en place),

Formation (la loi prévoit un dispositif « formation » mais ce dispositif n'est pas appliqué non plus). Cinq mots clés peuvent résumer cette analyse : coût – intérêt - équité – disponibilité et réactivité.

Il a synthétisé les voies de propositions du groupe : formation, reconversion et surtout communication. Ce dernier volet revêt une grande importance et sera détaillé précisément.

Communication verticale interne sur la réserve quasi inexistante dans l'entreprise (besoin, par exemple, d'élaboration de « guides du réserviste » pour le réserviste et l'employeur)

Propagation de l'esprit de Défense au sein des entreprises (exemples : médaille ou fourragère de l'entreprise citoyenne, ...)

Besoin d'une communication institutionnelle très forte sur tous ces points, tant à destination du grand public que du monde de l'entreprise aux niveaux national et local.

Le président du groupe de travail s'engage à rendre pour le 13 juillet 2012 un rapport d'étape sous la forme d'un plan détaillé, mais l'accompagnera d'une demande de prolongation du mandat.

Les travaux de ce groupe montrent, comme le précédent, l'importance de la communication, la nécessité pour la Défense de communiquer largement et de différentes manières. C'est un moyen pour les armées d'avoir un impact sociétal et dans la vie professionnelle civile. La communication des armées ne peut se limiter à une communication nationale verticale. Elle doit devenir locale, horizontale et même spécialisée lorsqu'il est question des entreprises. Elle permettrait également de développer et renforcer le lien armées/Nation.

Annexe 5 : Présentation du projet de rapport d'évaluation de la réserve militaire 2011

Ce rapport a pour objectif de donner aux parlementaires une photo annuelle, instantanée de l'état de la réserve militaire.

Deux items figurent pour la première fois dans ce rapport annuel : un paragraphe sur les actions civilo-militaires (ACM) et un sur les associations de réservistes. Seules les grandes conclusions de ce rapport sont présentées lors du conseil restreint.

Il sera transmis au cabinet du ministre dans les prochains jours pour envoi vers le parlement.

- Les effectifs : Après une montée en puissance régulière de 2002 à 2008, le nombre global des réservistes opérationnels (RO1) fléchit régulièrement d'année en année pour arriver à **57 187** réservistes opérationnels au 31 décembre 2011. En parallèle, le nombre de réservistes citoyens augmente régulièrement pour atteindre **2 660** fin 2011. De plus après un affaissement de l'activité moyenne en 2008 et 2009, celle-ci atteint son niveau le plus élevé à près de 23 jours/an. Cette moyenne ne doit pas cacher une forte disparité puisque 15,48 % des réservistes opérationnels n'ont eu aucun jour d'ESR en 2011. L'objectif du plan de montée en puissance réalisé en 2007 est d'atteindre les 25 jours de réserve par personne et par an à l'horizon 2015.
- L'origine des réservistes : La décroissance naturelle des effectifs des anciens appelés du contingent se poursuit. Par contre elle ne s'opère pas au profit des personnes directement issues de la société civile, mais des anciens militaires. Leur part est en augmentation quasi-constante depuis 2007 pour atteindre 37,7% en 2011 (33,8% en 2010). Ce pourcentage est encore plus élevé lorsqu'on analyse l'activité.
- La répartition géographique entre les militaires d'active et les réservistes opérationnels : globalement, la répartition des réservistes sous ESR correspond à la répartition des militaires d'active. On observe généralement des proportions élevées dans les régions périphériques du pays et des densités faibles à très faibles dans le centre de l'hexagone témoignant d'une désertification militaire dans cette zone. Un effort devra être consenti pour pallier les effets de cette désertification.
- Les Actions Civilo-Militaires : Certains RO1 servent au profit des ACM soit en tant que généralistes soit en tant que spécialistes. En fonction des besoins et de leurs compétences, ils sont :
 - En renfort de la base arrière d'une unité
 - Projetés sur les théâtres extérieurs (Afghanistan, Tchad, Liban, Haïti, ...) en cas de crise majeure ou lors d'une catastrophe naturelle.

L'activité, en nombre de jours, décroît progressivement depuis 2009.

- Le budget : La prospective budgétaire de 2003 prévoyait une augmentation significative du budget réserve (rémunération des réservistes opérationnels) qui devait atteindre 315 M€ en 2009. Dès 2004, l'exécution budgétaire n'a pas suivi la LPM et les Lois de finance initiales prévoyaient dès 2008 une stabilité des budgets autour de 120 M€ (armées + gendarmerie). Les LFI ont été globalement respectées jusqu'en 2010. En 2011, le budget prévu (78 M€) pour les armées a été réduit de 4 M€ pour répondre aux tensions sur le titre 2 du ministère. En revanche, la gendarmerie nationale a pu bénéficier d'une rallonge budgétaire significative.

Annexe 6 : Le partenariat et le prix de la réserve militaire

Le partenariat

Le secrétaire général récapitule les actions menées au sein du CSRM pour dynamiser cette mission.

1) Organisation du secrétariat général

Pour de redynamiser le partenariat entreprises/Défense, un bureau partenariat est créé au sein du SG/CSRM (auparavant un chargé de mission présent un jour par semaine assurait cette fonction). Il est composé d'un chef de bureau d'active et de trois adjoints chargés de mission : un réserviste entreprise (provenant du monde privé), un réserviste administration/éducation nationale et un réserviste santé.

2) Mise en place d'un réseau de correspondants régionaux plus nombreux et mieux adaptés, tout en conservant une approche régionale :

- Profil et statut du CRED mieux identifiés ;
- Recrutement de 60 CREDs dont 30 CRED Rops (17 EMA et 13 GEND) ;
- Formation des CRED et animation du réseau ;
- Focalisation de leur mission sur l'élaboration de conventions durables.

3) Amélioration de l'animation du réseau entreprises-partenaires :

- Mieux cibler les entreprises (taille minimale, objet, ...) ;
- Coopérer avec les partenaires influents (MEDEF, CCI, ...) ;
- Développer l'image du réserviste dans l'entreprise par une communication adaptée ;
- Médiatiser les remises de convention et les cérémonies liées au partenariat.

4) Centralisation du lien entreprise-CSRM après signature des conventions de soutien.

Le bureau partenariat du secrétariat général assurera ce lien.

5) Mise en place d'un dispositif plus large de compensation pour les entreprises :

- Logo partenaire de la défense ;
- Formation des personnels de l'entreprise - une convention vient d'être signée avec l'IHEDN pour étendre l'accès à ses formations aux entreprises signataires (référénts défense).
- Résultats du GT (propositions faites dans son rapport final)

Le prix de la réserve militaire 2012

Il a eu lieu à Versailles-Satory le jour de la JNR 2012 et a été remis par le Ministre de la défense Gérard Longuet en présence de Madame Valérie Pécresse, ministre du Budget.

Seize entreprises étaient candidates, dont sept de plus de 1000 salariés et neuf de moins de 1000 salariés.

Les lauréats :

- Collège François Truffaut de Saint-Martin de Seignanx (40) pour la catégorie de moins de 1000 salariés ;
- L'entreprise EADS pour la catégorie de plus de 1000 salariés.

Annexe 7 : la Journée Nationale du Réserviste (JNR)

JNR 2012 – Retour d'expérience

Aspects positifs	Aspects à améliorer
<ul style="list-style-type: none">• Une œuvre commune :<ul style="list-style-type: none">– Valoriser les réservistes– Rôle crucial des associations	<ul style="list-style-type: none">• Mauvaise communication nationale
<ul style="list-style-type: none">• Une cible incontournable : les jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Plus de manifestations d'envergure régionale
<ul style="list-style-type: none">• Un partenaire majeur : l'Education nationale, l'enseignement supérieur et la recherche	<ul style="list-style-type: none">• Une mise en commun des expériences et des bonnes pratiques :<ul style="list-style-type: none">– Une externalisation des activités souhaitable– Encourager la remise solennelle de conventions à l'occasion de la JNR
<ul style="list-style-type: none">• Des partenariats à conquérir :<ul style="list-style-type: none">– Entreprises et administrations– Les collectivités locales	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un budget dédié au niveau de la défense

JNR 2013 – Projets

La JNR doit évoluer afin de remplir deux objectifs majeurs :

- Le rayonnement de la réserve dans la Nation
- L'aide au recrutement de réservistes

Pour réfléchir aux nouvelles formes que pourraient revêtir la JNR 2013, le secrétaire général du CSRM mandate le colonel (R) Jacques Vitrolles pour présider un groupe de travail. Ce dernier aura pour objectifs :

- Faire un bilan de toutes les JNR pour en retirer les aspects positifs et négatifs vis-à-vis de l'objectif de valorisation de la réserve militaire,
- Dégager des mesures concrètes et des bonnes pratiques applicables et mesurables qui peuvent être mises en commun,
- Tout en gardant l'objectif de la JNR, ouvrir de nouvelles perspectives de développement, de nouvelles organisations de cette journée (préparation et déroulement) afin de l'adapter aux évolutions des forces armées et de la réserve militaire et aux attentes de la société civile. Indiquer en particulier les mesures envisageables à adopter pour améliorer la visibilité médiatique de la JNR.

Les conclusions du groupe de travail devront être remises au secrétaire général du CSRM pour le 31 octobre 2012.

Plusieurs thématiques sont actuellement étudiées par le cabinet du Ministre de la Défense pour la JNR 2013. Le cabinet porte une attention particulière à cet évènement qu'il estime important pour la réserve.

Thématiques proposées :

- La décentralisation
- Les réservistes, acteurs de la cohésion nationale
- Les sciences humaines

Feuille de présence
CONSEIL RESTREINT

MARDI 19 JUIN 2012 - 14H30 - SALON LECLERC (BRIENNE)

Grade	Nom	Fonction	Présent (émargement)	Adresse mail		téléphones (fixe et portable)	Excusé
				Internet	Intraderf		
CA	Antoine de ROQUEFEUIL	CSRM					
Sénateur	André DULAIT	Sénat					X
Député	Patricia ADAM	Assemblée nationale					X
Madame	Anne MIELNIK-MEDDAH	Cabinet					
Monsieur	Didier GALLET	DRH-MD					
Lieutenant-colonel	Hervé de VILLAINÉ	DRH-MD					
Commissaire-colonel	Bernard RECOUSE	DRH-MD					
Général de division aérienne	Jean-Luc JARRY	EMA					
Général de brigade	Pierre VUILLAUME	TERRE					X
Colonel	Guislain PARSY	AIR					
Général de division	Jean-Philippe DANÉDE	GENDARMERIE					
	Jean-Pierre ADNET	SGA					X
Monsieur	(ou Mme LEONARD)						
Colonel	Michel RENAUT	DGA					
Monsieur	Xavier GUILHOU	MEDEF					
Monsieur	Gérard DAVIET	Fonction publique d'Etat					
Monsieur	Jean-Marc BRASSEUR	Ordre national des médecins					
Monsieur	Sylvain DELAITRE	CGT					
Monsieur	Michel PRINCE	CFTC					
Monsieur	Claude PONGE	CFDT/FP					
Colonel (R)	Jacques VITROLLES	UNOR					
Chef d'escadron (R)	Philippe TISSIER	ANORGEND					
Lieutenant-colonel (R)	Emmanuel NOMMICK	ANRAT					
Lieutenant de vaisseau (R)	Roger ORSINI	ACOMAR					
Madame	Christine HELARY-OLIVIER	Personnalité qualifiée					
CL	GRASSET	CSRM					
CNE	LEBOURGEOIS	CSRM					
MCS (R)	MARGENET-BAUDRY	CSRM					
LV	DESCOLAS	CSRM					
LT	DARRAS	CSRM					
Colonel	Serge GUICHARD	DGGN					